

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 AVRIL 2021

Etaient présents : MM. ALLOSIA Vincent, ARTERO Geneviève, CASTAN Catherine, DALLARA Philippe, DUPLAA Arnaud, FERRARI Hervé, GARCIA-FAVAND Murielle, GAZAVE Bérengère, ILDEVERT Corinne, LAZOU Christian, LEROY Mireille, MICHEL Christian, PONGE Anthony, TARDIEU Adrien, PATROUILLAUT Joëlle

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Bérengère GAZAVE

La séance est ouverte à 11h par Monsieur Gilles CANTAL, président de la délégation spéciale de Théziers. Monsieur Christian MICHEL, doyen d'âge et président de séance, déclare les membres du conseil installés dans leurs fonctions.

1. ELECTION DU MAIRE

Madame Murielle GARCIA-FAVAND ayant obtenu l'unanimité, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le nombre d'adjoints ne doit pas excéder la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit un maxima de quatre pour quinze conseillers municipaux. Il est proposé la création de quatre postes d'adjoints.

Adopté à l'unanimité.

3. ELECTION DES ADJOINTS

La liste présentée par Monsieur Philippe DALLARA ayant obtenu l'unanimité, ont été proclamés adjoints au maire :

1 ^{er} adjoint	Philippe DALLARA
2 ^{ème} adjoint	Geneviève ARTERO
3 ^{ème} adjoint	Christian LAZOU
4 ^{ème} adjoint	Bérengère GAZAVE

4. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal, à l'unanimité, confie, pour la durée du présent mandat, à Madame le maire une partie de ses délégations.

5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Madame le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Murielle GARCIA-FAVAND
Maire